



**SYNDICAT MIXTE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEVRE NANTAISE**

Établissement public territorial de bassin (24 agents), composé de 3 conseils départementaux, 14 EPCI et 1 commune

**OFFRE DE STAGE**

**Objet du stage : Inventaire et amélioration de la connaissance des prélèvements d'eau sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise**

L'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise assure la coordination des actions visant l'atteinte du bon état écologique sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise. Il est maître d'ouvrage d'études et de travaux de portée générale sur le bassin. Il impulse et monte des programmes, crée des outils pour leur mise en œuvre et en cherche le financement. Il assume un rôle général de coordination, d'animation et d'information.

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sèvre Nantaise. A ce titre, l'EPTB accompagne les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'opérations visant l'amélioration de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques.

L'EPTB est maître d'ouvrage des travaux de restauration des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

**Contexte :**

Dans le cadre de l'étude hydrologie-Milieu-Usages-Climat menée en co-maitrise d'ouvrage entre l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Sèvre nantaise et l'INRAE, une phase de détermination des volumes prélevables a été menée à l'initiative de la Commission locale de l'eau (comité de pilotage de l'étude). Cette étude a été engagée en septembre 2021 et se terminera au cours du 1er semestre 2024. D'ores et déjà, des volumes prélevables par unité de gestion (sous bassin versant) ont été calculés, ils ont été communiqués fin 2023 auprès des membres de la commission Locale de l'Eau et du comité technique de l'étude. Les résultats mettent en évidence des potentiels déficits quantitatifs sur plusieurs unités de gestion.

Les prélèvements sont principalement effectués dans les eaux superficielles sur différentes périodes de l'année. Les usages sont pour l'irrigation, l'alimentation en eau potable et plus accessoirement pour l'industrie. Il existe également, dans une moindre mesure, quelques prélèvements en eau souterraine (puits ou forages).

L'étude a démontré la nécessité de mieux connaître les usages notamment les prélèvements afin de stabiliser les données et identifier précisément les déficits potentiels. Ces éléments serviront à alimenter les réflexions qui vont être engagées fin 2024-début 2025 au travers du lancement d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Les rapports validés de l'étude HMUC sont disponibles au lien suivant : <https://sevre-nantaise.com/dossier/etude-hmuc-quest-ce-que-cest>

**Missions du (de la) stagiaire :**

- **Analyse bibliographique de la réglementation applicable en lien avec les prélèvements d'eau (réglementation nationale, SDAGE, SAGE) et notamment ceux liés à des plans d'eau. Etablir une synthèse de l'état de l'art sur ce genre de problématique (collecte, format de bancarisation ...).**
- **Il s'agira dans un second temps de proposer et constituer une base de données unique géolocalisée (SYSMA) des prélèvements autorisés/déclarés sur le bassin versant de la Sèvre**

nantaise et par unité de gestion. L'organisation et la mise en forme du jeu de données seront déterminées afin de créer des passerelles/liens avec les bases de données existantes et compatibles avec l'exploitation des outils de modélisation développés par l'INRAE dans le cadre de l'étude HMUC (Scripts R et modèle AirGR). Cette base de données sera le support d'un stage prévu en 2025 qui comprendra des enquêtes et investigations de terrain et auprès des propriétaires afin de caractériser ces prélèvements, leur régularité et leur conformité, les modes d'alimentations ...

• A partir des étapes précédentes, il s'agira de **comparer les prélèvements réglementés** et ceux déclarés auprès de l'agence de l'eau avec **les volumes prélevables** calculés à l'échelle de chacune des 11 unités de gestion, le cadre de l'étude HMUC :

- Un **inventaire des prélèvements en eau superficielle et souterraine** sur le bassin versant de la Sèvre nantaise sera réalisé à partir des bases de données de l'agence de l'eau Loire Bretagne (BNPE) et des Directions Départementales des Territoires 44, 49, 79 et 85, et des DREAL des Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine. Certaines bases de données des DDT / DREAL pourraient être incomplètes. Il s'agira alors de les compléter à partir de documents papiers (arrêtés d'autorisation, récépissés de déclaration, ...) présents dans les archives des DDT/DREAL.
- Cette seconde phase permettra d'identifier les unités de gestion potentiellement en déficit au regard des données collectées afin de prioriser les sous bassins versants à investiguer en priorité.
- La quatrième phase du stage consistera à **présenter les résultats** à une commission ou comité technique quantité et/ou bureau de CLE. Le stagiaire devra aussi préparer les phases d'enquête et d'investigations (dénombrement des prélèvements, formulaire de terrain, etc.) prévues en 2025 dans la cadre d'un autre stage prévu en commun entre l'EPTB, les DDT et la Chambre d'Agriculture.

**Formation** :Bac+4, Bac+5, issue d'une formation associant des compétences «Environnement / Aménagement du territoire / Géographie / Agronomie »

#### **Compétences requises :**

- Maîtrises des outils S.I.G. et des bases de données associées. Appétence pour les problématiques environnementales et en particulier les questions liées à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Avoir le sens du contact, de l'organisation, de l'autonomie, et d'aptitude à travailler en équipe.
- Faire preuve de rigueur scientifique et esprit critique, ainsi que de capacité rédactionnelle et de synthèse.

**Durée du stage** : 4 à 5 mois à partir de mars-avril 2024

**Lieux du stage** : Clisson (44)

#### **Modalités :**

Indemnisation du stage dans le cadre d'une convention avec l'établissement de formation (15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L,241-3 du code de la sécurité sociale)

Déplacements avec véhicule de service (permis B obligatoire).

Le stage sera encadré par le responsable du pôle Sage Eaux et Territoires avec l'appui du chargé de mission quantitatif de l'EPTB de la Sèvre Nantaise.

**Contact** : Laurent MOUNEREAU – [lmounereau@sevre-nantaise.com](mailto:lmounereau@sevre-nantaise.com)

Anthony THOMAS – [athomas@sevre-nantaise.com](mailto:athomas@sevre-nantaise.com)

**Candidature** (CV, lettre de motivation) à adresser avant le 21 janvier 2024 à [eptb@sevre-nantaise.com](mailto:eptb@sevre-nantaise.com)

**Entretien** : fin janvier 2024